

ANNEXE NO. 1.

“Nous avons reçu des commissaires du chemin de fer Transcontinental la somme de \$391.20, en paiement d'une livraison d'enveloppes faite à la commission le 24 novembre dernier, les détails de la livraison étant comme suit:—

“28,500 enveloppes n°	8	
“26,775	“ 9	Commande n° 1203.
“26,625	“ 10	“ n° 577.
“26,925	“ 11.	
“24,950	“ 12.	

“Nous trouvons que les prix auxquels nous pouvons faire et vendre ces enveloppes sont comme suit:

Ecrit à l'encre	$\left\{ \begin{array}{l} \$1.75 \\ 2.75 \\ 3.00 \\ 3.50 \\ 3.75 \end{array} \right\}$	No. 9—	\$1 25	par 1000 imprimées à Brantford.
		“ 9—	1 90	“
		“ 10—	2 15	“
		“ 11—	2 65	“
		“ 12—	2 90	“

“Aux prix spécifiés par nous, le paiement ci-dessus est, déduction faite des boîtes et des frais de transport payés par nous \$87.05 de trop, et ce montant, \$87.05, nous avons l'honneur de vous le renvoyer sous la forme de notre chèque personnel payable aux commissaires du chemin de fer Transcontinental.”

Ce chèque vous a été remis?—R. Non, il a été remis aux commissaires.

D. Qui vous l'a donné?—R. Le secrétaire me l'a envoyé en me demandant de le remettre au comptable.

D. Quel comptable?—R. Le comptable du chemin de fer Transcontinental.

D. Où est cette lettre?—R. Ici (le document est produit et marqué “Dossier n° 3”)

D. Après que cette lettre du 23 décembre que je viens de tirer, eût été envoyée aux commissaires, la première chose qui fut faite apparemment, fut que le secrétaire Ryan vous l'adressa le 26, le temps requis par l'échange au comptable? C'est la première démarche?—R. Oui.

D. Le 3 janvier 1906 vous avez écrit à la Barber & Ellis, Toronto.

“Votre lettre du 23 décembre adressée aux commissaires du chemin de fer Transcontinental, avec un chèque de \$87.05, a été reçue. Permettez-nous de vous remercier vivement pour la réduction dans le prix des enveloppes.”

Il est très généreux de votre part de donner ainsi l'argent de la *Munroe Commission Company*. Vous aviez fait une transaction avec cette compagnie, et maintenant vous remerciez Barber & Ellis pour avoir réduit les prix que vous aviez consenti de payer à la *Munroe Commission Company*?—R. Non, nous n'avions rien à faire avec cela; c'était une affaire entre les deux compagnies.

D. Cependant, ce n'est pas ce que nous discutons maintenant.

“Nous vous renvoyons votre chèque et vous demanderons—”
On vous avait dit d'envoyer le chèque au comptable.

“Et vous demanderions de nous envoyer un nombre suffisant d'enveloppes n° 8 pour couvrir le montant du chèque. Si nous agissons de la sorte, c'est que nous serions obligés de déposer l'argent au crédit du Receveur-général, et nos estimés seraient diminués au montant du chèque, vu que les sommes d'argent reçues ne peuvent pas être placées à notre compte, mais doivent être payées au Receveur-général. Les enveloppes doivent être de la même qualité que celles déjà envoyées”.

En vertu de quelle autorité avez-vous détourné ce chèque, et l'avez-vous envoyé là où on ne vous avait pas dit de l'envoyer?—R. J'ai trouvé que c'était ce qu'il y avait de plus sage à faire. Nous avions les enveloppes à très, très bon marché, en bas du prix coûtant.

D.—Et vous vous procurez les enveloppes au lieu de remettre l'argent au Receveur-général, et par ce moyen vous abritiez cette transaction?—R. Je n'ai absolument eu aucune intention de cette sorte.